

N° d'épreuve FFM-**MOTO CLUB CAUSSADAIS** Moto-Club ----N° d'affiliation C1563 **DIMANCHE 21 JUILLET 2019** Date -"Les teulets" 82300 CAUSSADE Lieu ----Organisateur technique - André DAJEAN emmanuelle.dajean@gmail.com E-mail ---06.30.10.09.73

COURSE SUR PRAIRIE

#### **REGLEMENT PARTICULIER 2019**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Téléphone -

#### Article 1

#### Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

#### Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean-Louis ASSALIT	Licence : 158338
Président du Jury ou Arbitre*	Stéphanie VIGNY	Licence : 118448
Membre du Jury		Licence :
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	Patrick LASSAGNE / Alain RIZON	Licence: 049483 / 020979
Responsable du chronométrage	Danièle FABIEN / Régine MARTINS	Licence : 009879 / 125360

<sup>\*</sup> Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

#### Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue benjamins 85cc	9 ans	12 ans	85cc	NJ2-NJ3 / 45€ (dt 5€ Tr.)
ligue 85cc	12 ans	15 ans	85cc	NJ2-NJ3-NCO-LUE-INJ / 45€ (dt 5€ Tr.
ligue 125cc	13 ans		125cc	NCO-LUE-INJ / 45€ (dt 5€ Tr.)
PRE 75 / PRE 79	15 ans	Y-1010 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	à partir de 125cc	NCO-MAT-LJ / 45€ (dt 7€ Tr.)
PRE 83 / PRE 89	15 ans	***************************************	à partir de 125cc	NCO-MAT-LJ / 45€ (dt 7€ Tr.)
coupe du club	15 ans	V. 10.000.000.000.000.000.000.000.000.000	à partir de 125cc	NCO-LJ / 45€ (dt 7€ Tr.)
***********************************	F619388114188 (827 1218)	F(000000000000000000000000000000000000	***************************************	

**Engagement:** 

Site Internet --- https://ffm.engagesports.com

MC CAUSSADAIS BP82 82302 CAUSSADE CEDEX Contact -

Téléphone ---- 06.30.10.09.73 E-mail- mcc@motoclub-caussadais.fr Chronométrage:

Location de transpondeur : 
oui 
non

Tarif: **5€/7€** Caution: 200€





#### **REGLEMENT PARTICULIER 2019**

#### **COURSE SUR PRAIRIE**

#### Article 4

#### Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

■ NON ■ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

#### Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

#### Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

#### Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical	Docteur Denis PORTE	
Nombre de secouristes	. 6	Nombre d'ambulance(s) 1
Hôpital le plus proche	. 25 kms (MONTAUBAN)	Temps de trajet (en min) 20min

#### Article 7 Le site de pratique

#### Accès :

Capacité Moto:

Pendant les essais : 36.

En manche: 30

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche :

#### Caractéristiques :

Longueur du circuit	1350n
Largeur minimum de la piste	5m
Largeur de la grille	
Longueur de la ligne droite de départ	
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	



- <u>Rappel</u>: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

### Visa du Moto-Club



#### repu | c 03/04/2019 Visa de la Ligue

Date: 10/04/2019 PO/ Guy ABADIE





#### Visa de la FFM

Date: 15/04/2019 Numéro: 19/0422





## PRAIRIE MOTOS VINTAGES DU Dimanche 21/07/2019 HORAIRES PREVISIONNELS

- Contrôle des licences et vérifications techniques :

Le samedi de 16h00 à 18h00 Le dimanche de 7H00 à 8h30

/ 09h00 : essais 125cc ligue (5mn de tests départ + 10 mn essais)

**O9h20**: essais PRÉ 75- PRÉ 79 (5mn libres + 10 de chrono)

/ 09h40: essais 85cc ligue (5mn de tests départ + 10 mn de libres)

10h00: essais PRÉ 83- PRÉ 89 (5mn libres + 10mn de chrono)

10h20: essais coupe du club BOUZI (5mn libres + 10mn de chrono)

#### **ENTRACTE**

10h50: essais chronos 125cc ligue (15 min)

11h10: essais chronos 85cc ligue (15 min)

11h30: 1° manche PRÉ 75- PRÉ 79 (8mn + 1 tour)

11h45: 1° manche PRÉ 83-89 (8mn + 1 tour)

12h00 : 1° manche coupe du club BOUZI (8mn + 1 tour)

12h15: 1° manche 125cc ligue (8mn + 1 tour)

12h30: 1° manche 85cc ligue (8mn + 1 tour)

#### PAUSE

14h30 : 2° manche PRÉ 75 - PRÉ 79 (8mn + 1 tour)

14h45: 2° manche coupe du club BOUZI (8mn + 1 tour)

15h00: 2° manche PRÉ 83-89 (8mn + 1 tour)

**15h15**: 2° manche 85cc ligue (8mn + 1 tour)

15h30: 2° manche 125cc ligue (8mn + 1 tour)

#### **ENTRACTE**

7 16h10: 3° manche PRÉ 75 - PRÉ 79 (10mn + 1 tour)

16h25 : 3° manche coupe du club BOUZI (10mn + 1 tour)

16h40: 3° manche PRÉ 83-89 (10mn + 1 tour)

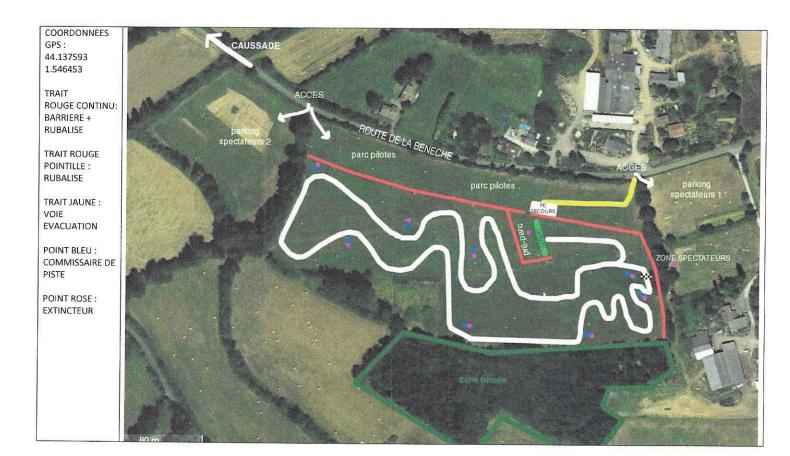
**16h55**: 3° manche 85cc ligue (8mn + 1 tour)

77h10: 3° manche 125cc ligue (8mn + 1 tour)

#### 18h00 remise des prix

Classements séparés pour les PRE75 & PRE79 et pour les PRE83 et PRE89









# ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

#### La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 - 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

#### MOTO CLUB CAUSSADAIS BP 82 82302 CAUSSADE CEDEX

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921XA000080S-RCO613 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Prairie motos vintages» se déroulant du 20/07/2019 à 16h00 au 21/07/2019 à 20h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- · Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion: Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 15/03/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE

51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fai 19 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 622 Z - orias 10053161
Email: assurances.lestienne@orange.fr

2019.03.15 08:49:35 Z

SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orias.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

